



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche
N°2025/16

Objet : Attribution des subventions au CCAS et aux Associations

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-cinq mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Florent BORON, Christine CAILLAT, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE (à partir du point n°8 – 20h28), Jérôme FENAILLON, Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES (présente jusqu'à 21h48 point n°8 puis procuration Eric FROMMWEILER)

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Monsieur le maire
Isabelle TRAPPIER à Florent BORON
Christian GHEZ à Gérard PARFAIT
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Christelle BARDEILLE à Christine CAILLAT
Jean-Philippe ANTOINE à Jérôme FENAILLON du point 1 au point 7
Nathalie ZENOU à Sophie LAFEUILLADE
Stéphanie NOGUES à Eric FROMMWEILER du point 8 au point 14

Absents n'ayant pas donné pouvoir

Clothilde FRETE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Karine DUBOIS, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 **relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,**

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

Considérant que le Budget Primitif 2025 prévoit l'inscription au compte 657363, des crédits destinés à accompagner l'action du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que le Budget Primitif 2025 prévoit également l'inscription au compte 65748, des crédits destinés à soutenir les associations Nonnais-Bretêchoises ou celles qui œuvrent en direction des habitants de notre commune dans une logique d'intérêt général,

Considérant le débat ayant eu lors des commissions municipales « finances, informatique et ressources humaines » et « travaux, patrimoine », en date du 18 mars 2025 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
À la majorité**

Ne participent pas au vote : K. DUBOIS et JP. ANTOINE

I Vote contre : E. FROMMWEILER

Décide d'allouer pour l'année 2025, les montants ci-dessous :

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant de la subvention
AVF	200
AID ASSO	1 900
ANCIENS COMBATTANTS	500
BMX CLUB BICROSS	5 000
COMITE DE JUMELAGE	3 400
CHŒURS ARTISANES	900
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	109 000
EESN FOOTBALL	1 500
LE CERCLE D'ESCRIME	2 500
AIKIDO	600
SEMI-MARATHON BAILLY-NOISY	1 000
LE SOUVENIR FRANCAIS	600
MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE (MLC)	30 000
REG ART 78	200
SAINT NOM LA NATURE	800
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	1 000
SCOUTS UNITAIRES DE FRANCE	2 000
IDEE DE PARNASSE	500

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20250331-2025-16-DE
Date de réception préfecture : 31/03/2025



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

LE TEMPS DES LOISIRS	1 500
COLLEGE ASSOCIATION SPORTIVE DE FEUCHEROLLES	500
ELEMENTAIRE PASTEUR CLASSE DE DECOUVERTES	3 360
CCAS	41 100
TOTAL	208 060

Dit que les versements peuvent se faire en une ou en plusieurs fois.

Le secrétaire de séance
Karine DUBOIS



Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,
Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 28/03/2025
Document rendu exécutoire le 28/03/2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des
Services **PASCAL PARISSIER**

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20250331-2025-16-DE
Date de réception préfecture : 31/03/2025

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20250331-2025-16-DE
Date de réception préfecture : 31/03/2025